



Conseil municipal du 20 juin 2025

Présents : HUGEDET Didier, BONNE Antoine, VALOT Valérie, ARNOULD Michael, VON FELTEN Karl, RENAUDIN Philippe, GROSJEAN Françoise, DEMANGE Marie-Line, ETIENNE Françoise, MIGNOT Sophie, DUSSY Marilyne.

Absents excusés : -

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2025

Désignation d'une secrétaire de séance : Valérie

Nombre de personnes votantes : 11

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Cf. document "CR 11-04-2025" ci-joint – Délibération : **adopté à l'unanimité.**

PROJET CHAUFFERIE BOIS SIED 70

Le SIED 70 sollicite l'avis de ses communes membres quant à la validation du projet de chaufferie bois de Fontaine les Luxeuil.

Transfert et compétence de leur projet : Délibération : **adopté à l'unanimité.**

DM BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Prélèvement sur le compte 2315 de la somme de 4516 € à destination du compte 2156 pour les taux réalisés en fin d'année 2024 (raccordement et vanne antiretour) : **adopté à l'unanimité.**

RECENSEMENT 2026

La commune de Bougnon sera recensée en 2026 du 15 janvier au 15 février, il nous faudra trouver un recenseur. Dans un premier temps, il nous faut désigner une personne "coordonnateur", jusque-là notre secrétaire assumait cette tâche, il est proposé de la reconduire sur ce poste : délibération : **adopté à l'unanimité.**

LOTISSEMENT DE LA CRAIE

Le dossier loi sur l'eau a été validé Cf. Arrêté Préfectoral N° 114 du 07 avril 2025.

Le plan d'aménagement a été validé le 23 décembre 2023, sa durée de validité est de 3 années, jusqu'en Décembre 2026 donc ; la collectivité a la possibilité de proroger ce délai d'exécution de deux fois une année ; échéance finale décembre 2028.

Concernant les dépenses :

3 entreprises ont déposé une offre, 1 entreprise s'est excusée.

Estimation cabinet d'étude EURO INFRA = 446 199 € 13 HT.

Au regard des critères retenus (prix 40%, valeur technique 60 %) :

- L'entreprise STPI/SCHWEBEL arrive en tête avec une offre de base à 398 788 € HT

- L'entreprise JUSTIN TP se situe en seconde position avec un montant proposé à 359 593 € 50 HT

- L'entreprise COLAS est classée en 3ème position avec une offre à 407 806 € 55 HT

Le SIED 70 a été à nouveau consulté, malheureusement depuis 2023, les tarifs ont évolué à la hausse, et les conditions d'accompagnement à la baisse ; la participation de la commune augmente de 43% avec un montant arrêté à 129 735 €.

Le devis de chez ORANGE pour le réseau fibré tranche 1 a été actualisé (5 572 €) ; une estimation au prorata est faite pour la tranche 2.

Par équité aux travaux de la tranche 1, une réduction de 10% est appliquée à l'estimation du cabinet d'étude EUROINFRA pour les travaux de la tranche 2.

Six organismes financiers ont été consultés : deux n'ont pas répondu, deux ont répondu négativement et deux organismes nous ont fait part de leur offre.

- La Caisse d'Epargne nous fait part de ses offres avec des taux différents selon la durée du prêt relais mis en place : avec une périodicité de remboursement d'intérêts trimestrielle, un taux de 3.12 % sur 6 ans, un taux de 3.61% sur 7 ans et un taux de 3.93 % sur 10 ans, un remboursement in fine du capital, des possibilités de remboursements anticipés du capital sans pénalités et des frais de dossier à 0.10 %.

- La Banque Postale nous fait part d'une offre de prêt relai qu'elle limite à 300 000 € sur une durée de 3 ans.

En retenant l'option N°2 de la Caisse d'Epargne soit un prêt de 600 000 € avec taux de 3.61% sur 7 ans pour les travaux de la tranche 1, le montant global des dépenses de cette tranche 1 est arrêté à 544 735 € HT, celui de la tranche 2 est estimé à 405 468 € HT, soit une dépense globale estimée à 950 203 € HT.

Les charges financières pour la tranche 1 sont de 82 759 € ; pour la tranche 2, en contractant un second prêt de 600 000 € selon les conditions de l'option N°3 de la Caisse d'Epargne, soit au taux de 3.93% sur 10 ans, elles sont estimées à 129 108 € totales.

Globalement sur l'ensemble du projet, elles sont estimées à 211 867 €.

Concernant les recettes :

Le tarif de cession est proposé à 50€ TTC ; en dessous, le projet n'est pas viable, au-delà, la commercialisation serait plus risquée.

En contrepartie, une taxe d'aménagement sera appliquée sur les constructions, son montant est estimé aux alentours de 114 000€.

Les nouvelles constructions généreront de la taxe foncière ; celle-ci est estimée pour les 2 tranches sur 15 ans à 174 384 € à taux constant.

Ces recettes fiscales ne rentrent pas dans le bilan de TVA.

Le montant global des recettes TTC pour l'ensemble du projet est donc estimé à 1 461 409 €.

Bilan de TVA est estimé aux alentours de - 29 950 €.

Equilibre de l'opération =>

- Pour la tranche 1, il serait déficitaire de 163 442 €
- Pour la tranche 2 il serait excédentaire de 269 202 €

Globalement, il serait excédentaire de 105 760 €

Le déficit de la tranche 1 est dû aux travaux de raccordement électrique avec le poste de transformation d'une part, et d'autre part au choix de réaliser la voirie en raccordement à la rue de la Craie pour éviter le surcoût d'une place de retournement.

Ces surcoûts pèsent de tout leur poids sur le bilan de la tranche 1, mais sont à déduire du bilan de la "Tranche 2", qui lui se retrouve largement excédentaire.

Sur la période de la "Tranche 1", pour la "Phase 1" du lotissement, le budget communal devra couvrir le déficit cumulé.

Les intérêts du prêt relais seront couverts par le budget lotissement (~17 875 € / an), le capital sera remboursé au fur et à mesure des cessions.

Le remboursement du capital restant dû "In Fine" devra être assumé par le budget communal à l'issue de la durée du prêt, soit 7 ans.

Nous avons donc une dépense prévisionnelle TTC pour les travaux de la tranche 1 (2025-2026) de 637 693 € maîtrise d'œuvre et frais d'étude restant dus inclus.

Pour assumer cette dépense nous avons trois options :

- 1 : Recourir à l'emprunt à hauteur de la dépense prévisionnelle soit 635 000 €
- 2 : Contracter un prêt de 600 000 € et d'assumer la différence via le budget communal ~ 37 700 €
- 3 : Contracter un prêt de 600 000 € et reporter les dépenses liées aux travaux de redimensionnement du bassin de régulation des eaux pluviales sur le budget eau-assainissement (28 727 € HT soit 34 472.40 € TTC).

Le taux d'endettement de la commune, précisé avant le vote des budgets, sera amoindri dans les années à venir avec l'échéance d'un prêt de 250 000 € sur 20 ans fin 2026 (taux 3.90%), et d'ici la fin du mandat suivant, avec l'échéance d'un prêt de 80 000 € sur 15 ans (taux variable) fin 2030.

Le bilan financier du budget communal laisse apparaître un excédent cumulé de 200 000 € sur 2024, comme il n'y aura que très peu d'investissements sur 2025, ce dernier devrait évoluer positivement.

Le bilan financier du budget eau-assainissement présente un excédent cumulé de 440 818 € et devrait permettre de couvrir la prise en charge du bassin de régulation des eaux pluviales.

La validation juridique de cette opération sera vérifiée auprès des services de la DDFiP.

Le Maire, après avoir précisé la possibilité de délibérer à bulletin secret sur demande d'un des membres du conseil, après avoir fait un tour de table afin de recueillir la position de chacun, sollicite donc l'avis de son conseil municipal en premier lieu sur :

- Le bienfondé de ce projet d'extension de lotissement :

Délibération : **adopté à l'unanimité.**

- La mise en œuvre de ce projet :

Après en avoir largement débattu, après avoir envisagé un report d'une année, refusé à l'unanimité, après avoir rappelé le délai de réponse aux entreprises dans le cadre de la consultation pour les travaux de la tranche 1 fixé à 180 jours à compter du 25 avril, le conseil municipal opte à la majorité (7 voix pour - 4 voix contre) pour un report de décision au mois de septembre le temps :

- de solliciter d'autres réponses auprès des organismes bancaires n'ayant pas répondu,
- de solliciter une présentation 3D auprès du cabinet d'étude EUROINFRA,
- de solliciter la presse à des fins de communication, et surtout
- de cerner, au regard de la conjoncture, les retours d'une étude d'impact commercial.

Dans le cas d'une décision favorable au lancement du projet cette année :

- Valider le classement de l'appel d'offre et retenir l'entreprise la mieux-disante soit l'entreprise STPI/SCWEBEL avec un montant de travaux en offre de base de 398 788 € HT.

Délibération reportée

- Valider le plan de financement du SIED 70 et autoriser le Maire à signer tout document afférent.

Délibération reportée

- Solliciter un prêt de 600 000 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions définies :

Soit avec un taux de 3.61 % sur 7 ans, un remboursement du capital In Fine, des possibilités de remboursement anticipés sans frais ni pénalités et des frais de dossier à 0.1 %.

Délibération reportée

- Reporter la part de marché de travaux lié au bassin de régulation des eaux pluviales sur le budget eau assainissement.

Délibération reportée

Informations et questions diverses :

Conseil d'école : effectif RPI pour la rentrée 2025/2026 estimé à 50 élèves, auxquels s'ajouteront 2 nouvelles inscriptions toutes récentes (soit 52 élèves comme pour 2024-2025).

AG COFOR : à venir

CS SIED 70 : évolution du mode de représentativité des communes membres

CS SMEB : vendredi 27 juin

Alerte préfectorale "pic de fortes chaleurs" : Vigilance envers les personnes sensibles

Projet SENSIBILIS'HAIES : pas de possibilité pour la collectivité de répondre à ce type de projet ; solliciter le monde agricole (propriétaires et exploitants) sur l'impact non négligeable en terme de développement de la biodiversité de plantations de haies ou d'arbres isolés au sein des pâturages locaux.

Festival de folklores : pas de retour sur notre candidature

Date du prochain CM => mi-septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.